



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 AVRIL 2024

DELIBERATION 2024.23 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	03 AVRIL 2024
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	11 AVRIL 2024
Conseillers présents	20	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	27	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	8	Secrétaire de séance	Clément MEZERGUE – Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent				
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe				
DUBREUIL Thierry, Adjoint				
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe				
BOUEY Gilles, Adjoint				
COMBIER Audrey, Adjointe		X		M FLAHAUT
MASSY Joel, Adjoint				
GLIZE Caroline, Adjointe				
FLAHAUT Serge, adjoint				
CARO Chantal, CM				
GIRARD Philippe, CM				
SARRAZIN Anne-Marie, CM				
PRUVOST Gilles, CM		X		Mme LARGOUE
BEAUCHENE Natacha CM				
DIRHEIMER Thierry, CM		X		M BOUEY
CLAVIER Yannick CM				
EMERIAU Régis, CM		X		Mme CARO
LARGOUE Karyn, CM				
GANNE Arnaud, CM		X		M MASSY
BRARD Philippe, CM				
GUIRIEC Marilyn, CM		X		Mme GLIZE
VIDORRETA Virginie, CM				
MEZERGUE Clément, CM				
VEYSSIERE André, CM				
FONTAINE Aline, CM		X		M VEYSSIERE
CARRERE Sophie, CM		X		M MALVILLE
MALVILLE Frédéric, CM				
BOISSEAU Marc, CM				
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM			X	



ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2,

Siégeant sous la Présidence de Monsieur Frédéric MALVILLE, vice-président de la commission Ressources,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré, qui sont conformes au Compte de gestion établi par le comptable de la commune,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 4 avril 2024,

Vu le compte administratif 2023 et la note de présentation ci-annexés,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 précité,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Monsieur Frédéric MALVILLE et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 27 Pour, 0 contre, 0 Abstention

- **APPROUVE** le Compte administratif 2023 qui peut se résumer ainsi :

CA 2023	Section de fonctionnement	Section d'Investissement
Mandats émis	5 377 882,24 €	2 829 180,47 €
Titres émis	5 611 987,26 €	4 384 640,88 €
Résultat de clôture	234 105,02 €	1 555 460,41 €
Report de l'exercice N-1	250 000,00 €	1 183 507,21 €
Résultat comptable cumulé	484 105,02 €	2 738 967,62 €
Dépenses restant à réaliser		1 279 028,21 €
Recettes restant à réaliser		273 925,00 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

12 AVR. 2024

S²LO

ID : 033-213302078-20240411-D202423CA2023-BF

Publiée le
Le Secrétaire de séance

MS

Clément MEZERGUE

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Izon, le 11 AVRIL 2024
Le Maire,



Launay

Laurent de LAUNAY.